



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.B Guide du facilitateur

Octobre 2021

Objet du présent document

Ce document fait partie d'un dossier global d'accélération pour l'étape 2 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE. Veuillez vous référer au document 2A. *Description du processus pour l'étape 2* pour en savoir plus sur l'étape 2 et le plan d'action pour la GIRE en résultant, qui est le principal produit de cette étape. Pour contribuer à ce produit, le Programme de soutien peut engager un facilitateur qui suivra le processus jusqu'à son aboutissement¹. Le présent document vise à orienter le travail de ce facilitateur, en suggérant quelques techniques qui peuvent être utilisées et adaptées aux circonstances de chaque pays. Ce document peut être inclus en annexe dans le contrat d'embauche du facilitateur.

Il est complété par le cours sur la planification des interventions proposé sur le campus virtuel Cap-Net qui sera mis en ligne d'ici la fin de l'année 2021. Pour accéder à ce cours, ou pour toute demande d'aide concernant le processus de l'étape 2, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : sdg6iwrmsp@gwp.org.

Mandat suggéré pour le facilitateur du processus

Objectif :

Le produit attendu de l'étape 2 est un plan d'action pour la GIRE assorti d'un calendrier, approuvé par les parties prenantes et ratifié par l'institution ou les institutions nationales d'ancrage concernées. Le rôle du facilitateur dans ce processus est d'aider, avec l'équipe compétente du Partenariat mondial pour l'eau, l'institution ou les institutions d'ancrage et les parties prenantes concernées à élaborer conjointement le plan d'action pour la GIRE. Pour remplir ce rôle, le facilitateur doit suivre le processus de l'étape 2, tel qu'il est décrit dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*. L'équipe du Partenariat mondial pour l'eau pertinente, qu'il s'agisse d'un Partenariat régional pour l'eau (PRE), d'un Partenariat national pour l'eau (PNE), ou d'un groupe de partenaires du Partenariat mondial pour l'eau, désignera un représentant pour superviser les activités du facilitateur.

Dans le cadre de ce processus, les parties prenantes apportent leur contribution à travers une série de consultations qui peuvent prendre diverses formes. Ces consultations ont pour vocation d'aboutir à une liste commune de défis liés à l'eau, couplée à une liste de mesures prioritaires destinées à relever plus facilement ces défis. Ces listes devraient être incluses dans le projet de plan d'action pour la GIRE. Une fois le plan d'action finalisé et approuvé par le gouvernement et les partenaires concernés, le facilitateur doit superviser le suivi avec l'institution ou les institutions d'ancrage, le bureau du Partenariat mondial pour l'eau pertinent et les autres parties prenantes clés jusqu'à l'aboutissement de l'étape 2.

Nous présentons ci-après un ensemble de suggestions pour le facilitateur : livrables, profil, calendrier et liste de tâches détaillées pour chaque phase de l'étape 2. Il s'agit d'un simple point de départ et chaque pays doit adapter ces éléments en fonction de ses propres circonstances. Les pays peuvent donc librement ajouter ou retrancher des points à ce qui suit selon leurs besoins.

Calendrier indicatif

Il n'y a pas de calendrier précis pour la mise en œuvre de l'étape 2, étant donné qu'il dépend des besoins et des circonstances de chaque pays. Cependant, il convient d'envisager que l'étape 2 puisse durer de 6 à 9 mois. Un exemple de calendrier pour ce processus figure dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*. Veuillez noter que le facilitateur peut éventuellement être engagé pour une période plus courte que la durée totale de l'étape 2. Le nombre total de jours

¹ Il peut s'avérer nécessaire de faire appel à d'autres consultants pour obtenir les résultats de l'étape 2 escomptés, en collaboration avec le facilitateur.

nécessaires de travail dépend du contexte et de l'accord avec le PRE ou le PNE. Par le passé, les facilitateurs ont consacré entre 30 et 60 jours de travail à l'exécution de leur mandat.

Livrables

1. Rédiger une définition détaillée du processus de consultation, comprenant le programme des consultations en personne ou virtuelles, ainsi que les moyens de consigner toutes les mesures proposées en matière de GIRE, et dresser la liste des parties prenantes à inviter. Finaliser les versions de ces documents en tenant compte des commentaires du groupe de travail et de l'institution ou des institutions d'ancrage.
2. Rédiger un document de référence résumant les principaux défis (et dressant une liste préliminaire des possibilités à étudier) liés à l'amélioration de la GIRE, en se fondant sur les contributions mentionnées dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*. Le modèle facultatif du *Document de référence et de justification des mesures de GIRE (BARD)* peut être utilisé à cette fin. Finaliser les versions de ces documents en tenant compte des commentaires du groupe de travail et de l'institution ou des institutions d'ancrage.
3. Effectuer la synthèse de la première consultation, notamment des principaux défis liés à l'eau et de toutes les suggestions formulées par les participants concernant d'éventuelles interventions dans le domaine de la GIRE.
4. Adapter l'ordre du jour des consultations ultérieures en fonction des commentaires recueillis lors de la première consultation.
5. Effectuer la synthèse de la deuxième consultation, en résumant notamment toutes les mesures prioritaires en matière de GIRE.
6. Rédiger un projet de plan d'action pour la GIRE, conformément aux directives du document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD6 GIRE*. Le plan d'action doit être rédigé dans la principale langue du pays. Il convient en outre d'en rédiger un bref résumé en anglais.
7. Rédiger le plan d'action pour la GIRE final, en tenant compte de tous les commentaires formulés au sujet de la version préliminaire.
8. Fournir un produit livrable final avec des versions électroniques modifiables de tous les documents générés lors de la consultation, conformément aux directives du document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*.

Le rôle du facilitateur dans la sous-étape de *préparation* :

1. Examiner en détail les conseils fournis dans le dossier d'accélération et terminer le cours en ligne sur la planification des interventions sur la GIRE, en apportant la preuve de son achèvement (voir le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2* pour en savoir plus).
2. Assurer la liaison avec le représentant désigné du Partenariat mondial pour l'eau afin de contribuer à la définition détaillée du processus de consultation, y compris l'appropriation potentielle du processus, son calendrier, l'orientation suggérée, les méthodes à employer, la composition du groupe des parties prenantes, le programme provisoire de la ou des consultations (voir le modèle en annexe 1), la ou les langue(s) de travail, le(s) lieu(x) ou plateforme(s) de la ou des consultations ainsi que les dates correspondantes, une liste des participants à inviter lors du processus, en tenant compte des critères de diversité relatifs au secteur, au genre, à l'âge et à d'autres formes de diversité², et en considérant les ressources disponibles, la situation actuelle du pays, les mécanismes d'engagement communs et tout autre critère pertinent (*livrable n° 1*).
3. Rédiger un document de référence pour éclairer les discussions lors de l'atelier, identifiant les défis les plus pressants liés à l'eau et les solutions possibles (*livrable n° 2*). Dans cette optique,

² En s'appuyant sur le document 2C *Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces*

une liste de documents de préparation à lire figure dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2.*

4. Veiller à ce que l'invitation et les documents de préparation (y compris le document de référence) soient envoyés à tous les participants suffisamment en avance pour faciliter leur participation active au processus. Le délai entre l'envoi de l'invitation et la tenue de la consultation peut varier d'un pays à l'autre. Toutefois, d'une manière générale, l'invitation doit être envoyée aux participants au moins deux semaines avant l'événement.
5. Si cela s'avère nécessaire et approprié, des entretiens individuels avec des parties prenantes clés et/ou des groupes particulièrement marginalisés peuvent être organisés en dehors des consultations officielles afin de préparer de manière appropriée les conversations de groupe, de faire converger les attentes et de garantir des conditions aussi équitables que possible.
6. Communiquer le *livrable n° 2* au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, en envisageant de tenir une première réunion avec l'équipe mondiale pour obtenir des retours d'informations sur l'avancement du processus.

Rôle du facilitateur dans la sous-étape de consultation et d'élaboration conjointe

1. Préparer, animer et assurer le suivi des consultations (ainsi que les réunions du groupe de travail), sous la direction de l'institution ou des institutions d'ancrage, et en coordination avec le représentant désigné du Partenariat mondial pour l'eau.
2. Définir clairement les rôles et les responsabilités des participants et des organisateurs, en se référant aux critères requis pour l'achèvement du plan d'action tel que décrit dans le document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE* (par exemple, calendrier, cibles associées à chaque intervention, sources de financement potentielles, cadre de suivi, etc.).
3. Veiller à ce que toutes les observations formulées au cours des consultations soient dûment consignées. Bien que la prise de notes ne relève pas directement de la responsabilité du facilitateur, ce dernier doit s'assurer que cette tâche est correctement accomplie, surtout si plusieurs conversations ont lieu en parallèle. A cette fin, il peut se révéler nécessaire d'enregistrer la conversation.
4. Faire la synthèse de chaque consultation, en consignnant toutes les interventions pour la GIRE suggérées lors de la première consultation (*livrable n° 3*) et toutes les mesures prioritaires définies lors de la seconde consultation (*livrable n° 5*).
5. Pendant les consultations, gérer le temps pour s'assurer que les conversations aboutissent à des conclusions pertinentes et utiles, en veillant à ce que les points de vue de tous les participants soient entendus et pris en compte, et à ce qu'un accord soit trouvé pour prendre des décisions claires et décider de la marche à suivre, notamment en ce qui concerne les rôles, les responsabilités, les mesures de suivi et les délais convenus.
6. En se fondant sur la première consultation, proposer et négocier un accord sur les moyens précis pour classer les actions par ordre de priorité afin d'aboutir à une liste restreinte et consensuelle lors de la ou des consultations ultérieures, et actualiser l'ordre du jour de la deuxième consultation (*livrable n° 4*).
7. Élaborer et diffuser le projet de plan d'action pour la GIRE et les autres documents clés résultant des consultations, en étroite collaboration avec le groupe de travail et le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE (*livrable n° 6*), en envisageant la possibilité d'organiser une réunion avec l'équipe mondiale du Programme de soutien afin d'examiner les progrès accomplis.
8. Finaliser le plan d'action pour la GIRE en se fondant sur les observations et les commentaires reçus et le présenter au groupe de travail pour approbation officielle (*livrable n° 7*).

9. Distribuer les formulaires d'évaluation et demander aux participants de les remplir (voir l'annexe 2).

Rôle du facilitateur dans la sous-étape de la *formalisation*

1. Faciliter le processus de formalisation de l'étape 2 en soutien au groupe de travail, en encourageant l'adhésion au plan d'action.
2. Veiller à la clarté des mesures de suivi avec le groupe de travail.
3. Fournir au représentant désigné par le Partenariat mondial pour l'eau un dossier final comprenant tous les documents produits pendant le processus de consultation (*livrable n° 8*).

Profil du facilitateur

- Bonne connaissance du contexte politique, socio-économique et environnemental du pays.
- Parler et écrire couramment la principale langue du pays et avoir un niveau acceptable d'anglais écrit et oral.
- Diplôme d'études supérieures pertinent dans un domaine en rapport avec l'objet du processus de consultation.
- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources en eau ou en rapport avec ce domaine, tant sur le plan technique que sur celui de la gouvernance.
- Expérience de travail avérée dans le cadre des ODD.
- Solide expérience dans l'élaboration de programmes liés à l'eau, la planification stratégique, l'établissement d'objectifs pour intégration dans un cadre logique et la facilitation de processus multipartites.
- Si certaines parties du processus de consultation doivent se dérouler virtuellement, le facilitateur doit idéalement avoir une certaine expérience de l'animation de réunions en ligne et connaître les meilleures pratiques dans ce domaine. Il doit notamment connaître les plateformes, les logiciels et les stratégies appropriés pour optimiser l'efficacité des processus virtuels.

Annexe 1 : Modèle pour définir le processus et l'ordre du jour de la première consultation

Les parties en italique sont données à titre indicatif et doivent être supprimées une fois le modèle rempli.

[La note de cadrage doit inclure les logos des organisations participantes].

Première consultation sur l'élaboration d'un plan d'action pour la GIRE dans le cadre des ODD

Date et lieu

1. Contexte

Dans le cadre de la *Stratégie nationale* [indiquer le nom], le Gouvernement [indiquer l'adjectif correspondant au nom du pays], par l'intermédiaire de [indiquer le nom de l'organisation responsable], organise une consultation sur l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD). Cette activité est appuyée par le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, qui est conçu pour aider les pays à adopter une approche ciblée et coordonnée du suivi et de la mise en œuvre de la cible 6.5 des ODD (d'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux), mesurée au moyen de l'indicateur 6.5.1. L'objectif général du Programme de soutien est de faire progresser la GIRE afin de favoriser les améliorations liées à l'eau qui auront un impact tangible et durable sur le terrain. Cet impact se traduit par des progrès vers les autres cibles de l'ODD 6 et la réalisation d'autres objectifs plus larges liés à l'eau.

Cette consultation fait suite à la consultation nationale réalisée le (date) sur la situation actuelle de la GIRE en/à/à la/au/aux [indiquer le nom du pays] à travers une enquête composée de 33 questions ayant fait l'objet de discussions, d'une évaluation et d'un rapport à ONU-Eau. Les résultats de cette consultation sont présentés dans le document suivant : lien, et au niveau national lien. Ils montrent les principaux défis auxquels le/la/l'/les [nom du pays] est confronté(e) dans le domaine de la GIRE.

2. Objectifs de la consultation

L'objectif premier de la consultation est d'identifier et de formuler des mesures prioritaires qui permettront de répondre de manière appropriée aux problèmes de gestion des ressources en eau, en fonction des besoins du secteur, des priorités nationales, des capacités institutionnelles et financières du pays, ainsi que des résultats de l'enquête susmentionnée. Cet ensemble de mesures devrait constituer un portefeuille d'investissements avec lequel le pays pourra à la fois engager des fonds et attirer un soutien financier supplémentaire pour les années à venir.

Afin d'optimiser l'appropriation des interventions envisagées au cours de la consultation, un ensemble de partenaires représentant les organismes publics nationaux, la société civile, les universités, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la communauté des donateurs sont invités à participer à la définition des modalités et du contenu d'un premier projet de plan d'action.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont les suivants :

1. Parvenir à un consensus sur le processus à suivre ;
2. Discuter des principaux enjeux liés à l'eau et les classer par ordre de priorité ;
3. Réfléchir à des interventions possibles en réponse aux défis liés à l'eau ; et
4. Convenir des prochaines étapes, des rôles de chacun et du calendrier.

3. Programme indicatif

L'ordre du jour définitif de chaque consultation doit être adapté au pays et au contexte. Quoiqu'il en soit, il convient de mettre en place un processus qui permettra de progresser vers les objectifs globaux de l'étape 2. Voici quelques-uns des éléments de base susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la première consultation :

1. Accueil et énoncé du but de la consultation ;
2. Présentations ;
3. Accord sur l'ordre du jour ;
4. Introduction sur les ODD, l'ODD 6, la cible 6.5 et l'indicateur 6.5.1 ;
5. Présentation du document de référence et des autres documents clés ;
6. Présentation du schéma du plan d'action, des principaux points à noter et du processus d'adoption du plan d'action pour la GIRE en tant que priorité nationale ;
7. Discussion et hiérarchisation des principaux défis liés à l'eau ;
8. Réflexion collective sur les interventions possibles, en recueillant toutes les idées ;
8. Consensus, dans la mesure du possible, sur ce qui précède ;
9. Accord sur le processus, y compris les mesures à adopter, les rôles de chacun et le calendrier, pour l'adoption du plan d'action pour la GIRE.

L'ordre du jour du deuxième atelier dépendra du processus défini lors du premier atelier. Il devrait toutefois s'attacher à approfondir le travail accompli par le groupe de travail à la suite de la première consultation, à affiner la hiérarchisation des interventions, à examiner la présentation du projet de plan d'action et à discuter des prochaines étapes.

Annexe 2 : modèles de formulaires d'évaluation des consultations

Ces formulaires peuvent être adaptés au besoin par le facilitateur, en consultation avec le représentant désigné du Partenariat mondial pour l'eau. Il est suggéré d'utiliser l'enquête auprès du public cible n° 1 au terme du processus de l'étape 2, tandis que l'enquête auprès du public cible n° 2 peut être répétée après chaque consultation.

Public cible n° 1 : organisateurs

1. Dans quelle mesure les objectifs de la/des consultation(s) ont-ils été atteints ? –
Totalemment/de manière satisfaisante/en partie/pas vraiment/pas du tout
2. Comment évalueriez-vous le soutien fourni par le Partenariat mondial pour l'eau au cours du processus ? – sur une échelle de 1 à 5 et sans objet (s.o.)
3. Dans quelle mesure les conseils fournis dans le dossier d'accélération ont-ils été utiles ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
4. Le cours sur la planification des interventions a-t-il été utile ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
5. Comment évalueriez-vous la participation globale pendant les consultations ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
6. Dans quelle mesure le plan d'action final et les rapports connexes tiennent-ils compte de l'opinion des parties prenantes ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
7. Qu'est-ce qui a bien fonctionné dans le processus de consultation et mériterait d'être répété à l'avenir ? Réponse libre
8. Comment le Partenariat mondial pour l'eau pourrait-il améliorer son soutien aux futurs processus de planification des interventions sur la GIRE ? Réponse libre
9. Quelles ont été les principales mesures qui ont fait suite à la consultation ? Réponse libre
10. N'hésitez pas à nous faire part de tout commentaire ou toute réflexion au sujet du processus. Réponse libre

Public cible n° 2 : participants

1. Dans quelle mesure la consultation a-t-elle atteint ses objectifs ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
2. Le processus de consultation vous a-t-il semblé bien organisé ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
3. Dans quelle mesure avez-vous eu le sentiment que vos opinions ont été prises en compte lors de la consultation ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
4. Dans quelle mesure le plan d'action de GIRE final reflète-t-il vos opinions ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
5. Selon vous, dans quelle mesure le produit final de la consultation accélérera-t-il la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
6. Comment le Partenariat mondial pour l'eau et le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE pourraient-ils améliorer leur soutien à de futurs processus ? Réponse libre
7. N'hésitez pas à nous faire part de tout commentaire ou toute réflexion au sujet du processus. Réponse libre